

Si ce message ne s'affiche pas correctement, [suivez ce lien](#)



Chers adhérents,

La semaine dernière, le Premier Ministre Jean Castex et le Ministre de l'économie Bruno Le Maire, lors de la conférence de presse, nous ont détaillé les évolutions des dispositifs de soutien aux acteurs particulièrement frappés par les impacts de la crise sanitaire.

Nous pouvons nous féliciter de constater que notre secteur de l'événementiel est enfin identifié !

**Le travail de notre collectif et les actions de fond initiés depuis le début de cette crise ont porté leurs fruits.** Nos enjeux sont dorénavant au cœur des préoccupations gouvernementales, permettant ainsi l'amélioration significative des mesures de soutien aux acteurs de la filière événementielle.

Ainsi, nombre de nos demandes spécifiques ont été entendues :

- Fonds de solidarité à 20%, harmonisation du traitement entre S1 et S1bis à partir de décembre 2020
- Prolongation, tant que nécessaire, du fonds de solidarité révisé

- Poursuite, en janvier 2021, des exonérations de charges patronales, accordées sur le mois de décembre 2020
- Prolongation pour les entreprises de l'activité partielle sans reste à charge jusqu'à juin pour celles perdant 80% de leur CA
- Possibilité d'étalement des amortissements comptables des matériels sous-utilisés du fait de la crise
- En complément du fonds de solidarité, mise en place d'un dispositif de prise en charge de 70% des charges fixes pour les entreprises qui réalisent au moins 1 million de CA par mois

Il reste encore des questions en suspens et des points à préciser mais vous pouvez compter sur notre pleine mobilisation et notre vigilance.

Félicitons-nous de ces avancés et continuons à porter haut la voix de notre belle filière afin de sauvegarder nos entreprises, nos emplois, nos compétences et pour pouvoir prendre toute notre place demain dans la relance économique et sociale de notre pays.

Bien cordialement,

---

**Jean AUBINAT**

Responsable Communication

[j.aubinat@unimev.fr](mailto:j.aubinat@unimev.fr)

06 99 23 90 14

---

**Suivez l'actualité d'UNIMEV sur les réseaux sociaux !**

